

POLLUTION DE L'AIR PAR LES PARTICULES FINES

Déclenchement d'une procédure d'information-recommandation

30 mars

31 mars

NÉANT

IR

Département du CALVADOS

Communiqué du 30 mars 2019 à 14h



Le présent communiqué vaut décision d'entrée en vigueur de mesures en application de l'arrêté inter-préfectoral du 20 avril 2018.

NATURE DE L'ÉPISODE

En raison des prévisions de dégradation de la qualité de l'air ambiant, indiquant un niveau élevé de PM₁₀, la procédure d'information-recommandation sera activée pour l'ensemble du département, **à compter du 31 mars 2019**.

Cet épisode de pollution est imputable aux conditions climatiques actuelles à savoir une situation anticyclonique et peu de vent.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Il convient de maintenir les pratiques habituelles de ventilation et d'aération (la situation, lors d'un épisode de pollution, ne justifie pas des mesures de confinement) et de ne pas aggraver les effets de cette pollution en s'exposant à des facteurs irritants supplémentaires : fumée de tabac, utilisation de solvants en espace intérieur, chauffage au bois, exposition aux pollens en saison...

Personnes
sensibles et
vulnérables *

- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- Évitez les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe ;
- Évitez les activités physiques et sportives intenses en intérieur comme en extérieur et privilégiez les activités modérées ;
- Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant ;
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

Population
générale

- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

* *Personnes vulnérables* : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes asthmatiques, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires...

Personnes sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics, par exemple les personnes diabétiques ou immunodéprimées, les personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux

RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES

Tout public

Recommandations générales

Pour mémoire, le brûlage à l'air libre de déchet est interdit toute l'année. Cette pratique est sanctionnable. Apportez les déchets verts en déchetterie où ils pourront être recyclés ou valorisés.

Recommandations pour vos déplacements

Privilégier le recours aux modes actifs, aux transports en commun ou au covoiturage. Sauf pour les personnes vulnérables ou sensibles à la pollution, l'usage du vélo ou la marche à pied ne sont pas déconseillés.

PLUS D'INFORMATIONS :

Rappels sanitaires

La pollution atmosphérique a des effets sur la santé, même en dehors des épisodes de pollution. Toutefois, les pics de pollution peuvent entraîner l'apparition ou l'aggravation de divers symptômes (allergie, asthmes, irritation des voies respiratoires, effets cardio-pulmonaires) notamment chez les personnes les plus vulnérables et les personnes sensibles aux pics de pollution et /ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics.

Sources d'information complémentaires :

<http://atmonormandie.fr>

<https://www.normandie.ars.sante.fr/conduite-tenir-en-cas-de-pollution-de-lair>

<http://www.calvados.gouv.fr/>

<http://www2.prevoir.org/>